

RECTIFICATIFS**Rectificatif à l'autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 du traité CE — Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 173 du 25 juillet 2009)

(2009/C 178/15)

Page 1, dans le tableau, à l'entrée «Numéro de référence de l'aide d'État»:

au lieu de: «N 59/03 ex N 667/02 et N 665/02»,

lire: «NN 59/03 (ex N 667/02 et N 665/02)».
